

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE****L'an deux mil VINGT QUATRE****Le 18 juillet 2024 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly Sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 juillet 2024

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, Mme MONTANES Véronique, M. FAYOLLE Jean, M. DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, Mme PONCET Sylvie, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, Mme BORY Annie, M. GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Héléne, Mme PEYRARD Emilie, M. DESBENOIT Bernard, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, M. AUBRET Alain, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41 Nombre de présents : 30 Nombre de votants : 36

Excusés : M. MATRAY Jean-Luc, Mme GASDON Christine, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M. HERTZOG Etienne, M. LOMBARD Jean Marc remplacé par Mme BORY Annie, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme remplacé par Mme PEYRARD Emilie, M. JARSAILLON Philippe, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal.

Pouvoirs : M. MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine à Mme LEBLANC Florence, M. MEUNIER Gérard à M. FAYOLLE Jean, M. HERTZOG Etienne à M. BERTHELIER Bruno, Mme CALLSEN Marie-Christine à M. AUBRET Alain, M. DESCAVE Guillaume à M. CHENAUD Fabrice.

Election d'un secrétaire de séance : M. MOULIN Bernard. (Vougy).

N°2024/N°123**OBJET : AVENANT N°1 – CONSTRUCTION D'UNE PISCINE INTERCOMMUNALE - LOT N°17 « BASSINS INOX REVETUS ».**

M. René VALORGE, Président, rappelle que la collectivité a conclu un marché de travaux relatif à la construction d'une piscine intercommunale, notifié le 3 juillet 2023, divisé en 20 lots pour un montant global de 9 097 564,45 € HT.

Le lot n°17 concerne « les bassins inox revêtus » et a été attribué à la société MYRTHA POOLS, pour un montant initial :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 515 018 € HT

Montant TTC : 618 021.60 € TTC

Un avenant est nécessaire afin de mettre à jour les prestations du bassin d'apprentissage. Ce dernier a une profondeur de 0.90 m à 1.30 m. Pour le confort des usagers, et comme cela avait été observé par le groupe de travail lors de certaines de nos visites de centres aquatiques, réalisées en amont du projet, la mise en place d'un PEM sous la membrane armée rend le fond souple et moelleux. Cela améliore l'utilisation et notamment lors d'activités comme l'aquagym ou autre. Cela représente un surcoût de 12 740 € HT. En moins-value, et afin de rationaliser la surface dévolue aux activités bien-être du bassin, il a été décidé de remplacer les 2 lits de massage (- 9 842 €) par 4 bancs bouillonnants (+ 4 800 €) soit 7 au total. De même, une plaque à air positionnée en fond de bassin a été supprimée (- 1 055 €) ainsi que 2 robinets de puisage (- 950 €). Le bilan financier présente une plus-value de 5 693 € HT.

Considérant l'article R2194-8 du code de la commande publique : « Le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens qui figurent dans l'avis annexé

au présent code et à 10 % du montant du marché initial pour les marchés de services et de fournitures ou à 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux, sans qu'il soit nécessaire de vérifier si les conditions prévues à l'article R. 2194-7 sont remplies.

Le présent avenant est conforme aux dispositions réglementaires précitées en ce sens que les modifications prévues représentent 1.11% d'augmentation au regard du montant initial du marché.

Il est donc aujourd'hui proposé de valider et signer un avenant actant les modifications précitées.

Montant de l'avenant :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 5 693 €

Montant TTC : 6 831.60 €

% d'écart introduit par l'avenant : 1.11% d'augmentation au regard du montant initial du marché

Nouveau montant du marché public :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 520 711 €

Montant TTC : 624 853.20 €

Vu l'article R2194-7 du code de la commande publique

Vu la délibération n°N2023/096 en date du 15 juin 2023

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve l'avenant n°1 relatif au marché de construction d'une piscine intercommunale – lot n°17 « bassins inox revêtus » d'un montant de 5 693 € HT ;
- Valide le nouveau montant du lot n°17 fixé à 520 711 € HT (hors révision des prix) ;
- Autorise le président à signer ledit avenant ;
- Dit que les dépenses sont prévues en investissement sur le budget piscine nouvelle.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Vougy
M. Bernard MOULIN



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20240718-2024-123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/07/2024
Publication : 25/07/2024